

Accusé de réception en préfecture  
030-213001555-20250304-DELIB-25-013-DE  
Date de télétransmission : 07/03/2025  
Date de réception préfecture : 07/03/2025



# Rapport d'orientation budgétaire - 2025

---

# Introduction

---

Dans les communes de plus de 3.500 habitants, l'examen du budget doit être précédé d'un débat du conseil municipal sur la situation économique locale, sur les orientations budgétaires générales, et sur les engagements pluriannuels envisagés.

Le débat d'orientation budgétaire se fait sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, rendu obligatoire depuis la loi NOTRe du 7 août 2015.

La structure du rapport n'est pas réglementée, mais il est proposé d'articuler ce débat autour de deux axes principaux :

- la situation financière de la commune au terme de l'exercice budgétaire 2024 et la situation de la dette,
- les perspectives budgétaires pour 2025 et les projets pluriannuels d'investissement.

Ce projet de budget a été élaboré sur la base des données du compte administratif 2024, sans avoir pour le moment réceptionné le compte de gestion 2024.

# Rappels

---

## L'élaboration d'un budget est guidée par 5 grands principes :

- **Principe d'annualité** : le budget est défini pour une période de 12 mois, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle le budget s'applique, le 30 avril pour les années de renouvellement de l'assemblée locale.
- **Principe d'unité** : toutes les recettes et toutes les dépenses figurent dans un seul document budgétaire.
- **Principe d'universalité** : les recettes financent indifféremment les dépenses.
- **Principe de spécialité** : Les recettes et les dépenses sont regroupées par chapitre selon leur nature ou leur destination.

# Rappels

- **Principe d'équilibre** : le budget comporte deux sections, fonctionnement et investissement. Chaque section est équilibrée en recettes et en dépenses.



Accusé de réception en préfecture  
030-213001555-20250304-DELIB-25-013-DE  
Date de télétransmission : 07/03/2025  
Date de réception préfecture : 07/03/2025

# Le bilan de l'année 2024

---

EVOLUTION BUDGÉTAIRE DURANT CES DERNIÈRES ANNÉES

# Section de fonctionnement

Les courbes ci-jointes montrent les évolutions des recettes et des dépenses réelles de la section de fonctionnement durant ces six dernières années.

Les baisses durant l'année 2020 sont la conséquence de la pandémie de COVID-19

Les recettes ont augmenté de 11,87% et les dépenses de 9,00 % entre 2023 et 2024.

## Structure et évolution des recettes et dépenses de fonctionnement

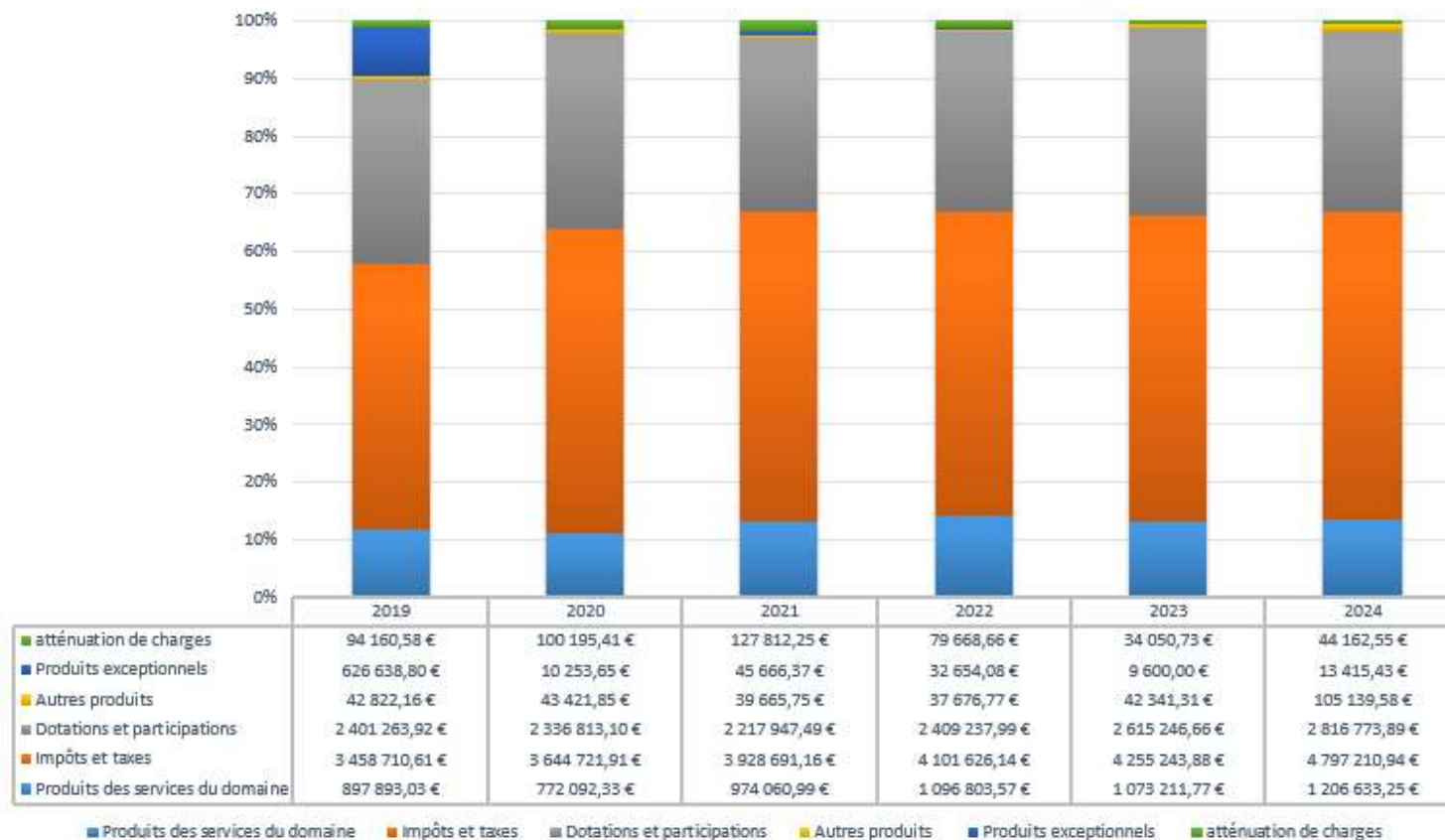


# Evolution des recettes de fonctionnement

Les recettes ont augmenté de 11,8% entre 2023 et 2024.

Les augmentations de recettes proviennent principalement des impôts et taxes, du fait pour moitié de l'augmentation des bases fixées par l'Etat mais aussi pour l'autre moitié de remboursements exceptionnels, et des produits des services, du fait de la municipalisation des activités périscolaires et extrascolaires.

Structure et évolution des recettes de fonctionnement



# Evolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses ont augmenté de 9% entre 2023 et 2024.

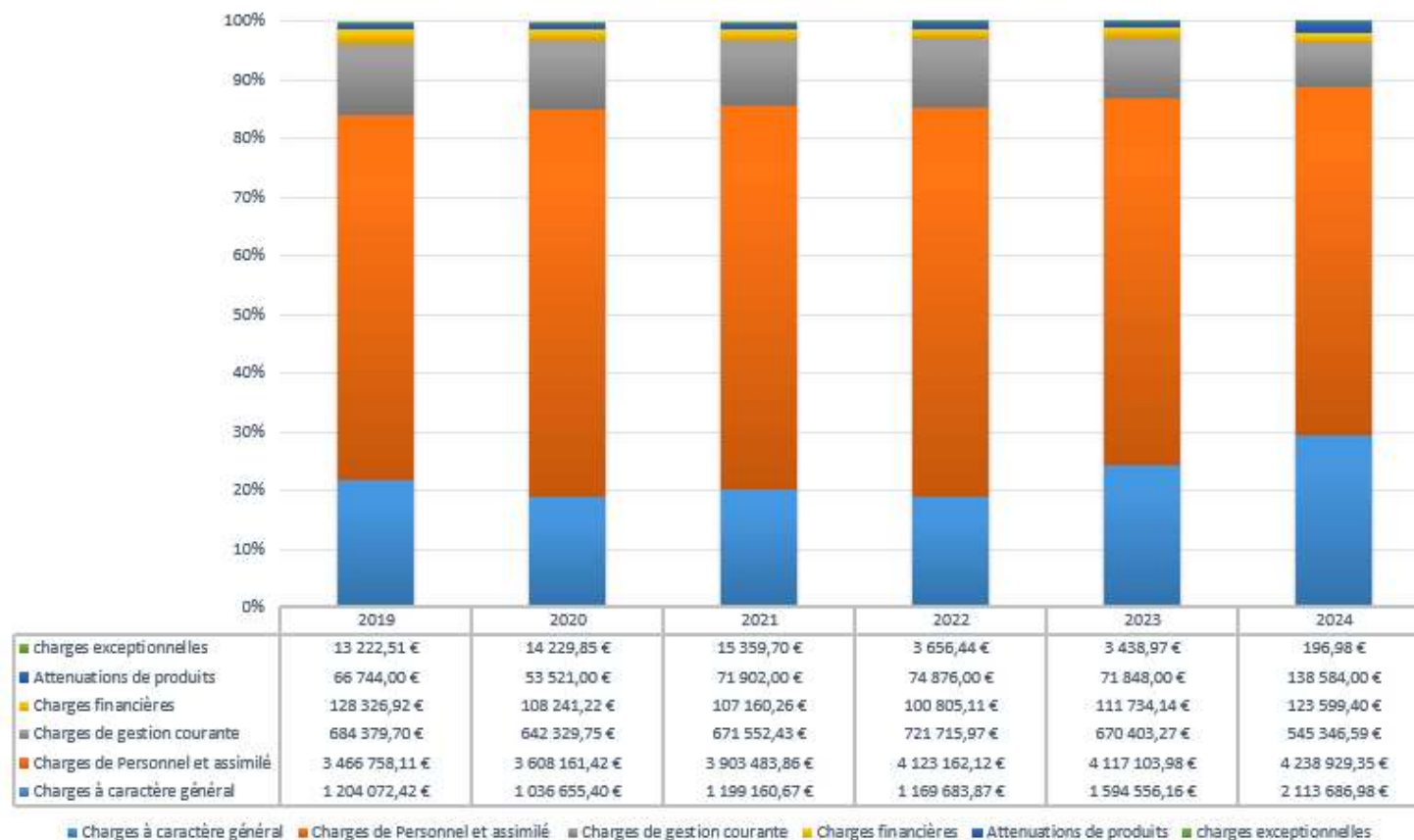
Les charges à caractère général (chap. 011) ont cru de manière importante en 2023, du fait principalement de la municipalisation des activités périscolaires et extrascolaires (charges du prestataire).

Les charges de personnel ont été maîtrisées puisqu'elles ont augmenté de 2,9%.

L'augmentation des atténuations de produits est en lien avec la carence en logements sociaux.

Les charges de gestion courante diminuent du fait principalement de la municipalisation des activités périscolaires et extrascolaires.

Structure et évolution des dépenses de fonctionnement





# Autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

La capacité d'autofinancement brut (CAF brut) est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

La capacité d'autofinancement net (CAF net) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.

Les CAF brut et net ont significativement augmenté en 2024 du fait de quelques recettes exceptionnelles. Sur la durée, les CAF net et brut restent dans des proportions similaires sur les trois dernières années.

Evolution des capacités d'autofinancement



# Section d'investissement

Les courbes ci-jointes montrent les évolutions des recettes et des dépenses de la section d'investissement durant ces dernières années.

La courbe des recettes ne fait apparaître que les recettes propres de l'année en cours sans compter les reports des années précédentes.

Ces courbes font apparaître les recettes et les dépenses effectives de l'année.

Pour avoir une idée plus précise des activités sur l'année en matière d'investissement en recettes et en dépenses, il convient d'intégrer les restes à réaliser (projets engagés mais non totalement facturés) :

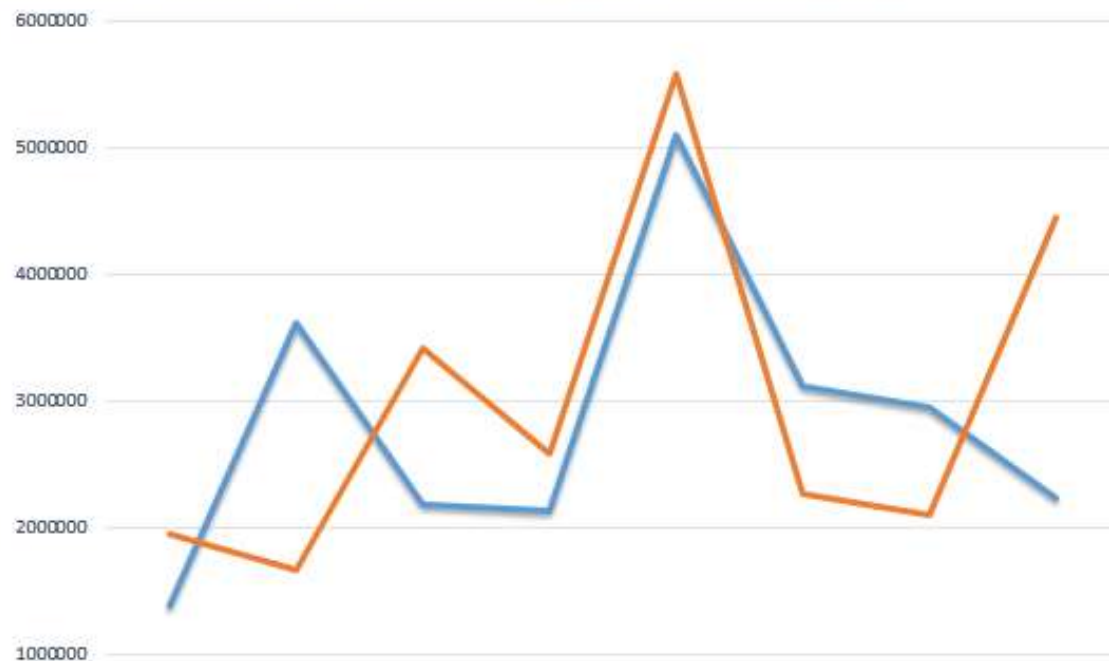
2023 – Recettes (avec RAR): 3 853 633,96 €

2023 – Dépenses (avec RAR): 3 271 996,35 €

2024 – Recettes (avec RAR) : 2 900 876,31 €

2024 – Dépenses (avec RAR) : 5 764 726,92 €

Structure et évolution des recettes et dépenses d'investissement



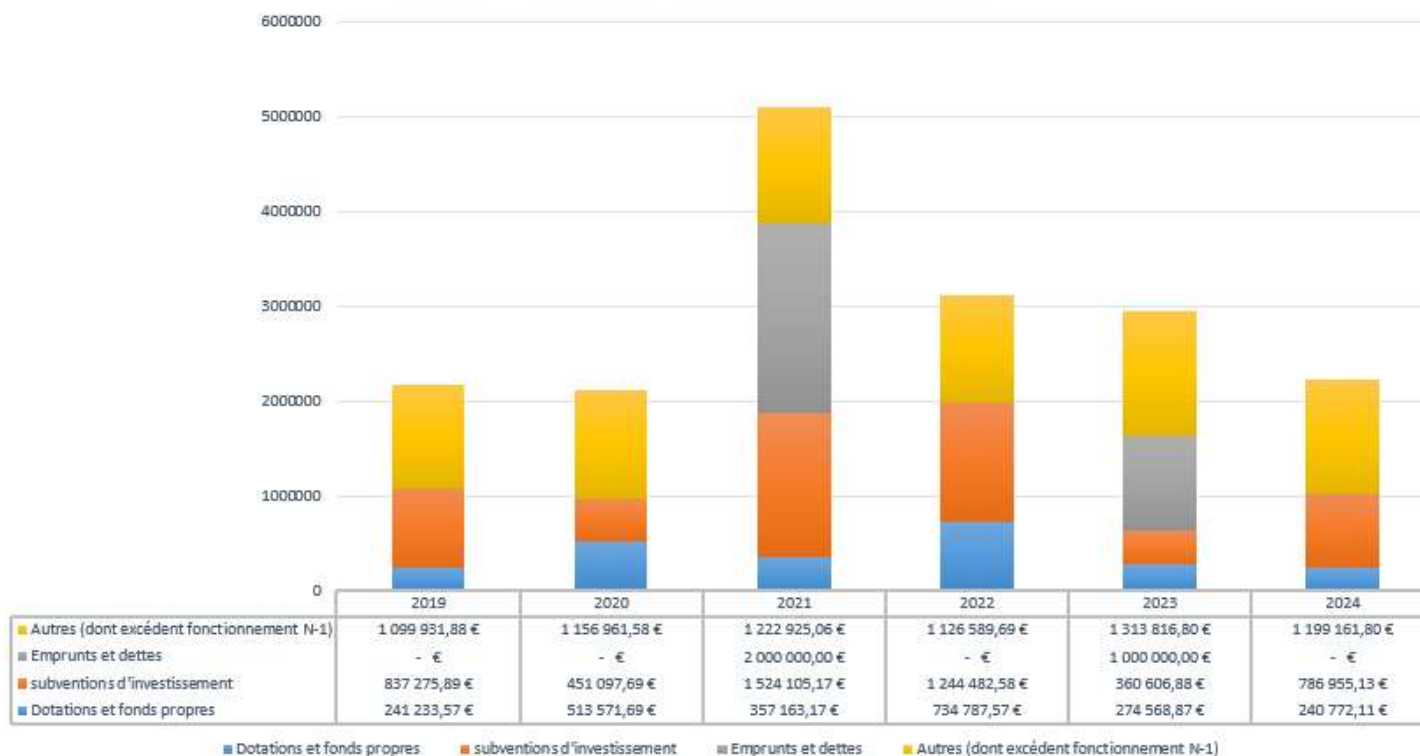
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TOTAL Recettes d'investissement	1 372 973,14 €	3 614 507,13 €	2 178 441,34 €	2 121 630,96 €	5 104 193,40 €	3 105 859,84 €	2 948 992,55 €	2 226 889,04 €
Total dépenses d'investissement	1 947 483,66 €	1 651 818,19 €	3 418 776,91 €	2 571 975,82 €	5 587 584,26 €	2 262 173,18 €	2 089 883,86 €	4 454 696,91 €

# Recettes d'investissement

Hors excédents de fonctionnement et d'investissement des années précédentes, les recettes d'investissement ont quatre origines principales :

- Les dotations et fonds propres (FCTVA, taxes d'aménagement),
- Les subventions versées par les partenaires (Etat, Région, Département, CANM, etc.),
- Les emprunts
- L'excédent de fonctionnement de l'année passée

Structure et évolution des recettes d'investissement



# Bilan de l'exercice budgétaire

<b>Résultat global de l'exercice 2024 avec résultats reportés sur 2025</b>					
Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Solde
<b>Résultats de clôture 2023</b>		<b>1 199 161,80</b>	-	<b>3 367 367,00</b>	<b>4 566 528,80</b>
<b>Part affectée à l'investissement (1068)</b>	<b>1 199 161,80</b>				
Opérations réelles de l'exercice	7 160 343,30	8 983 354,34	4 454 696,91	2 226 889,04	
Opérations d'ordre de l'exercice	267 454,77	-	-	267 454,77	
Total	7 427 798,07	8 983 354,34	4 454 696,91	2 494 343,81	
<b>Resultat exercice 2024</b>	-	<b>1 555 556,27</b>	<b>1 960 353,10</b>	-	<b>- 404 796,83</b>
<b>Résultat avec reprises 2023</b>	-	<b>1 555 556,27</b>	-	<b>1 407 013,90</b>	<b>2 962 570,17</b>
<b>Restes à réaliser 2024</b>			<b>1 310 030,01</b>	<b>406 532,50</b>	<b>- 903 497,51</b>
<b>Résultats définitifs</b>	-	<b>1 555 556,27</b>	-	<b>503 516,39</b>	<b>2 059 072,66</b>

Les résultats présentés sont établis à partir du compte administratif, sous réserve de conformité avec le compte de gestion.

Le résultat de l'exercice de fonctionnement 2024 présente un excédent de 1 555 556,27 euros.

Le résultat de l'exercice d'investissement 2024 présente un déficit de 1 960 353,10 euros.

Le résultat de clôture d'investissement intégrant le report excédentaire de 2023 s'élève à 1 407 013,90 euros.

Les restes à réaliser s'élèvent à 406 532,50 euros en recettes et 1 310 030,01 euros en dépenses.

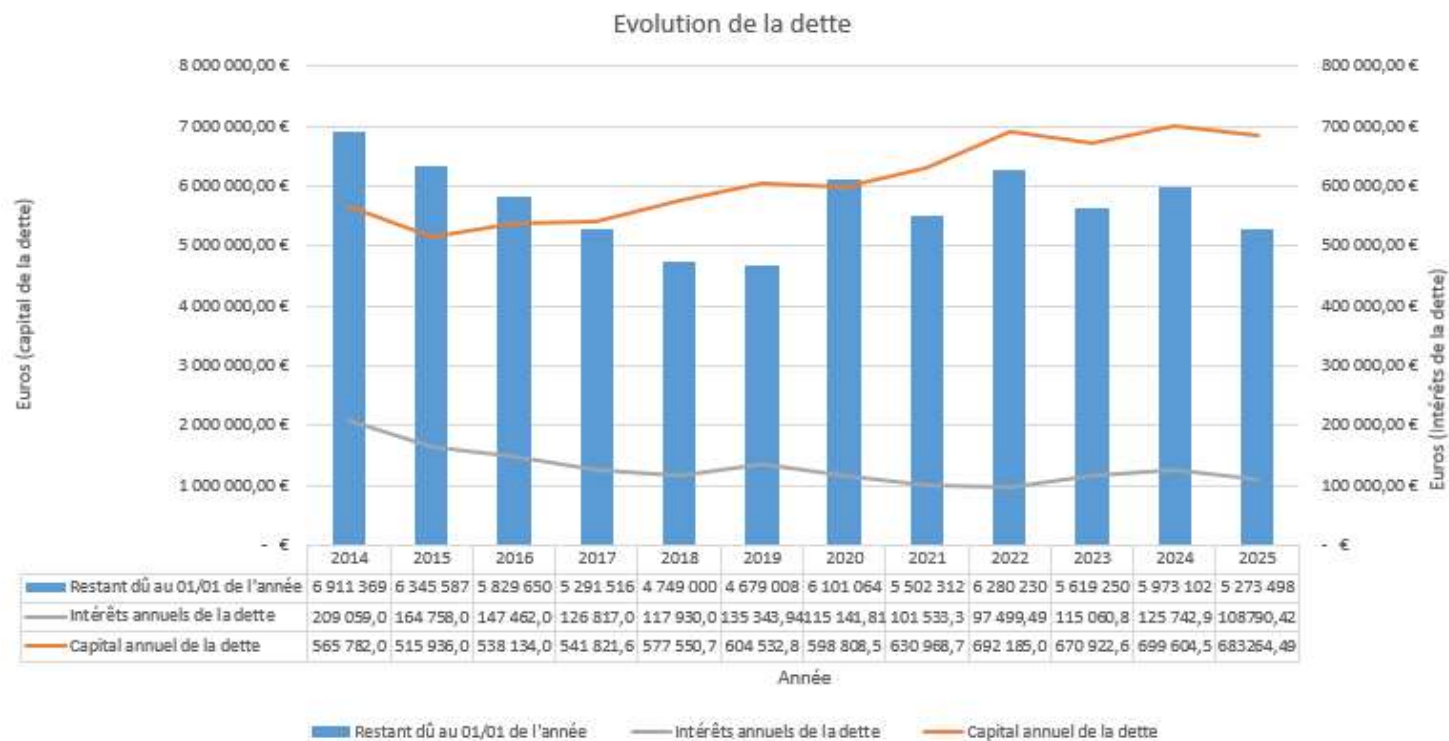
Le résultat global de clôture cumulé entre les deux sections, intégrant les restes à réaliser, s'élève à 2 059 072,66 euros.

# Evolution de la dette

La dette (capital et intérêts) a évolué ces dernières années selon la courbe ci-contre.

La somme restant due au 1<sup>er</sup> janvier 2025 s'élève à 5 273 498,30 euros.

Durant l'année 2025, le capital qui sera remboursé s'élèvera à 683 264,49 euros et les intérêts seront de 108 790,42 euros, pour un total de 792 054,91 euros



# Situation et échéancier de remboursement de la dette

La dette actuelle sera totalement remboursée en 2043 selon l'échéancier présenté ci-contre

BUDGET : COMMUNE DE MANQUEL

Le 22/01/2025 à 11:35:1

Page 1

## EVOLUTION DE LA DETTE

Periode	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2025	5 273 458.30	553 254.49	108 790.42	0.00	792 054.91
2026	4 590 233.81	547 214.56	93 921.05	0.00	641 135.61
2027	4 043 019.25	478 217.85	79 500.57	0.00	557 718.42
2028	3 564 801.40	343 737.08	67 056.31	0.00	410 793.39
2029	3 221 064.32	304 450.06	60 291.48	0.00	364 741.54
2030	2 916 614.25	244 006.24	55 792.96	0.00	299 799.20
2031	2 672 608.02	248 306.63	51 492.57	0.00	299 799.20
2032	2 424 301.39	252 715.61	47 083.59	0.00	299 799.20
2033	2 171 585.78	257 236.78	42 562.42	0.00	299 799.20
2034	1 914 349.00	261 873.90	37 925.30	0.00	299 799.20
2035	1 652 475.10	266 630.79	33 168.41	0.00	299 799.20
2036	1 385 844.31	271 511.51	28 287.69	0.00	299 799.20
2037	1 114 332.60	276 520.28	23 278.92	0.00	299 799.20
2038	837 812.52	282 371.22	18 137.84	0.00	270 509.06
2039	585 441.30	168 593.69	14 043.59	0.00	182 637.28
2040	416 847.61	172 096.28	10 641.00	0.00	182 637.28
2041	244 751.33	121 124.78	6 982.20	0.00	128 106.98
2042	123 626.55	69 558.57	4 018.11	0.00	73 576.68
2043	54 067.98	54 067.98	1 114.53	0.00	55 182.51
					<b>6 057 487.26</b>



# Indicateurs - Marge d'autofinancement

Elle mesure la capacité de financement des opérations d'investissement après le règlement des charges courantes de fonctionnement et de la dette

Calcul :  $[\text{dépenses réelles} + \text{capital dette}] / \text{recettes réelles (hors produits de cession)}$

Le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 1 pendant 2 exercices successifs.

### Marge d'autofinancement

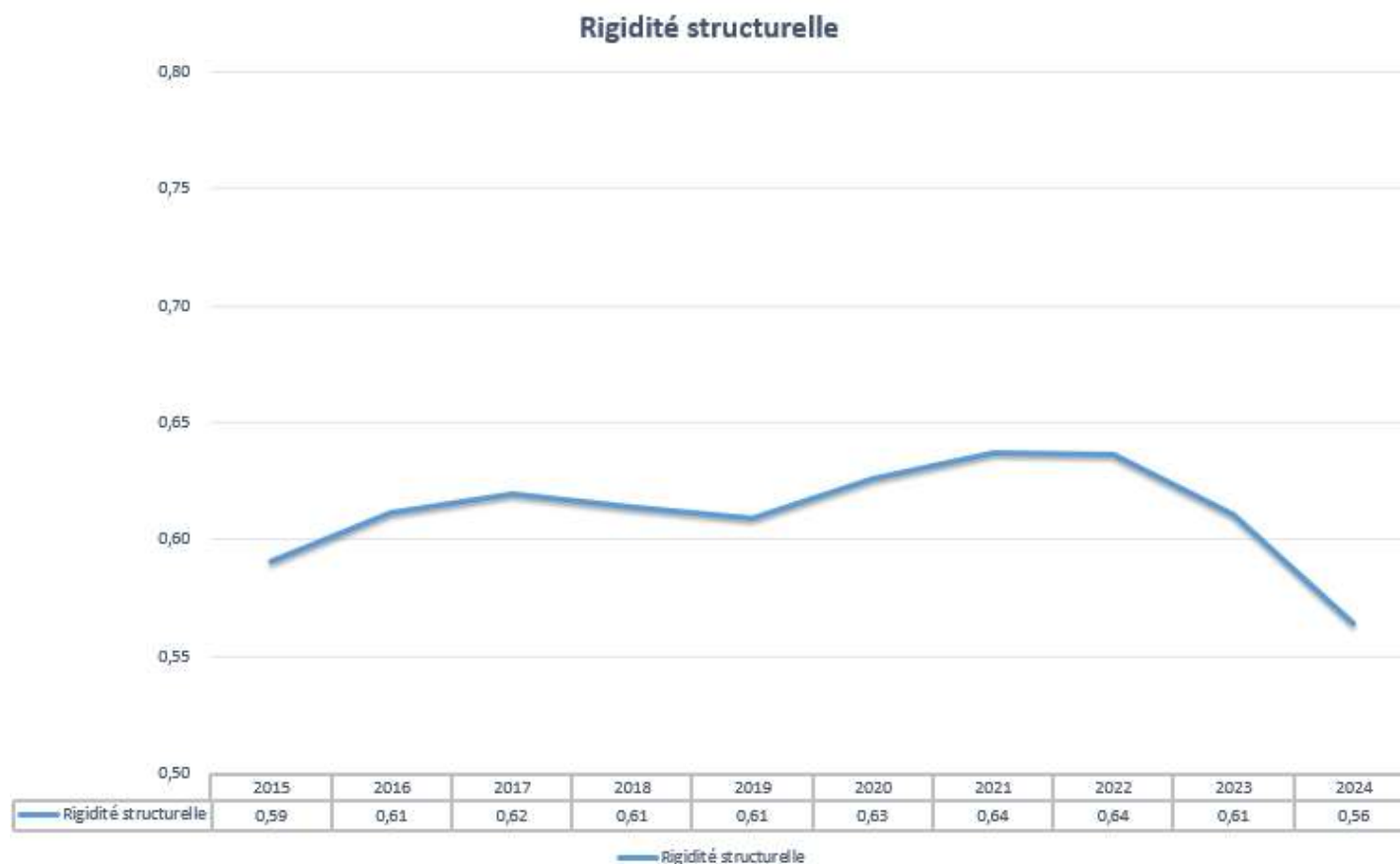


# Indicateurs - Rigidité structurelle

Elle mesure le caractère incompressible des dépenses obligatoires de la commune, et donc sa difficulté à accroître sa capacité d'autofinancement

Calcul : [charges de personnel (012) et annuité de la dette (66 et 16)] / recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cession)

Seuil d'alerte = 0,65





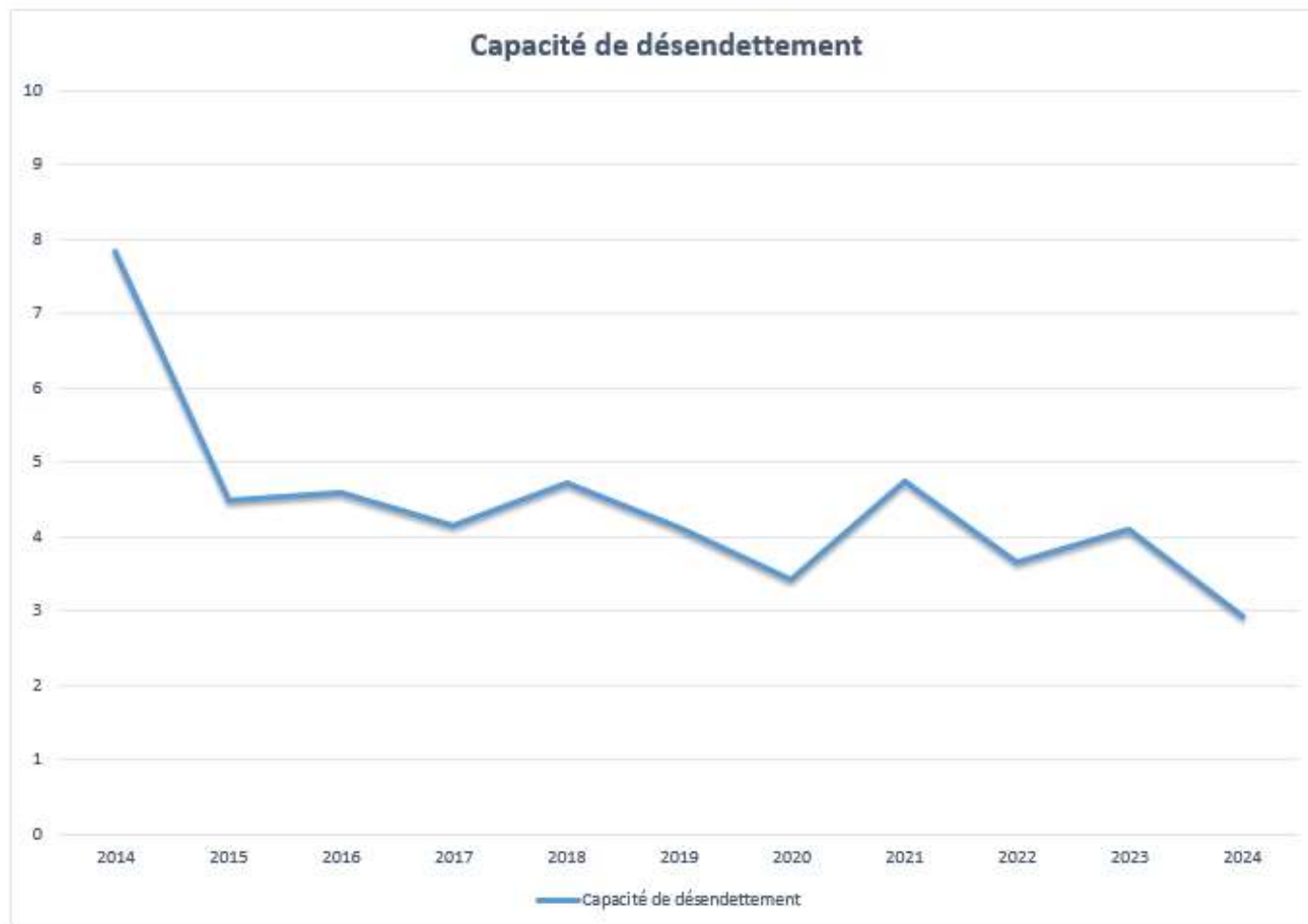
# Indicateurs - Capacité de désendettement

Il s'agit du nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle.

Calcul : encours de dette au 31 décembre / épargne brute de l'année

Seuil d'alerte > 15 ans, seuil critique > 12 ans, seuil de vigilance > 10 ans.

La capacité de désendettement est de 2,9 ans.



Accusé de réception en préfecture  
030-213001555-20250304-DELIB-25-013-DE  
Date de télétransmission : 07/03/2025  
Date de réception préfecture : 07/03/2025

# Les perspectives budgétaires 2025

---

LES RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

# Les recettes de fonctionnement

---

## Les atténuations de charges (chapitre 013) :

Baisse à prévoir par rapport au compte administratif (CA) 2024. En raison des devis proposés ou des refus de prendre en charge certains frais, mais aussi en raison d'une diminution du taux d'absence notamment pour maladie ordinaire, la couverture assurantielle actuelle des absences des agents est moins importante qu'auparavant, la commune prenant donc une part importante de celles-ci en autofinancement. Les sinistres couverts par les anciens contrats s'arrêtent progressivement (reprise des agents ou départ à la retraite).

BP+DM 2024	CA 2024	BP 2025
20 000 €	44 162,55 €	15 000 €

# Les recettes de fonctionnement

---

**Les produits des services et du domaine (chapitre 70)** : Il s'agit des différentes redevances (cantine, crèche, périscolaire, extrascolaire, etc.) ainsi que du remboursement par le CCAS et la résidence autonomie du personnel municipal mis à disposition. 2024 a été le premier budget prenant en compte le changement de gouvernance des accueils périscolaires et extrascolaires qui entraîne le paiement à la commune de l'ensemble des inscriptions. Les recettes ont été un peu sur-évaluées et il convient donc d'être plus prudent pour le BP 2025.

BP+DM 2024	CA 2024	BP 2025
1 291 000,00 €	1 206 383,25 €	1 156 300,00 €

# Les recettes de fonctionnement

**Les impôts et taxes (chapitre 73) dont la fiscalité locale (chapitre 731) :** Le montant prévisionnel des recettes correspond à environ 7 % d'augmentation par rapport au budget prévisionnel 2024, mais reste prudent puisqu'il est équivalent aux recettes réelles perçues en 2024 sur ces chapitres, exception faite des 220 k€ de recettes exceptionnelles de 2024.

Il est annoncé une augmentation de 1,7% des impôts locaux directs. Aucune augmentation de taux n'est envisagée en 2025, comme les années précédentes.

L'attribution de compensation versée par l'agglomération est annoncée en légère baisse en 2025 (d'environ 3.500 euros).

BP+DM 2024	CA 2023	BP 2025
4 236 200,00 €	4 797 210,94 €	4 518 000,00 €

# Les recettes de fonctionnement

**Les dotations et participations (chapitre 74) :** Il s'agit pour l'essentiel des dotations de l'Etat (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation) ainsi que des participations de la CAF pour la crèche et les accueils collectifs de mineurs. L'estimation pour le BP 2025 reste prudente puisque les recettes supplémentaires provenant de la CAF du fait de la gestion par la commune des activités périscolaires et extrascolaires ont été sur-évaluées. Le résultat du CA 2024 prend en compte un versement exceptionnel de 276 k€ versé au titre de l'installation d'un établissement industriel sur la commune en 2023.

**Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) :** il s'agit pour l'essentiel des revenus des immeubles loués par la commune. Une somme équivalente au BP2024 est prévue.

**Les produits spécifiques (chapitre 77) :** Ils sont par essence imprévisibles et sont donc minorés.

Chapitre	BP+DM 2024	CA 2024	BP 2025
74	2 529 000,00 €	2 816 773,89 €	2 511 000,00 €
75	38 000,00 €	105 139,58 €	41 000,00 €
77	0 €	13 415,43 €	5 000,00 €

# Les recettes de fonctionnement

**Le transfert entre sections d'ordre (chapitre 042)** : Les services de la DDFIP ont fait une observation à la commune en lui demandant de prévoir à partir de ce budget 2025 l'amortissement des subventions d'investissement.

Les subventions d'équipement reçues pour la réalisation ou l'acquisition d'une immobilisation amortissable font l'objet d'une reprise annuelle sur le même rythme d'amortissement que l'immobilisation. La reprise constitue une opération d'ordre budgétaire se traduisant par une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement.

La recette de fonctionnement apparaît au chapitre 042.

Chapitre	BP+DM 2024	CA 2024	BP 2025
042	0,00 €	0,00 €	11 650,00 €

# Les recettes de fonctionnement

Le projet de budget 2025 fait apparaître une augmentation des recettes de fonctionnement de 1,77% par rapport au budget prévisionnel 2024.

RECETTES DE L'EXERCICE		BP + DM 2024	CA 2024	BP 2025	Evolution BP 2025 / BP+DM 2024
70	Produits des services du domaine	1 291 000,00 €	1 206 633,25 €	1 156 300,00 €	-10,43%
73	Impôts et taxes	416 500,00 €	427 980,72 €	417 000,00 €	0,12%
731	Fiscalité locale	3 819 700,00 €	4 369 230,22 €	4 101 000,00 €	7,36%
74	Dotations et participations	2 529 000,00 €	2 816 773,89 €	2 511 000,00 €	-0,71%
75	Autres produits	38 000,00 €	105 139,58 €	41 000,00 €	7,89%
76	Produits financiers	- €	18,70 €	- €	
77	Produits spécifiques	- €	13 415,43 €	5 000,00 €	
013	atténuation de charges	20 000,00 €	44 162,55 €	15 000,00 €	-25,00%
<b>Total des opérations réelles</b>		<b>8 114 200,00 €</b>	<b>8 983 354,34 €</b>	<b>8 246 300,00 €</b>	<b>1,63%</b>
002	Résultats exercice préc.		- €	- €	
042	Transfert entre sections		- €	11 650,00 €	
<b>Total des opérations d'ordre</b>			<b>- €</b>	<b>11 650,00 €</b>	

2024                      2024                      2025

**Total :**

8 114 200,00 €	8 983 354,34 €	8 257 950,00 €	1,77%
----------------	----------------	----------------	-------



# Les dépenses de fonctionnement

## Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Dans les dépenses à caractère général, le projet de budget 2025 prévoit une diminution par rapport au BP 2024 pour tenir compte des dépenses réelles de 2024 apparaissant sur le compte administratif.

Toutefois, il convient de tenir compte de la fluctuation importante que nous pouvons avoir sur les facturations de certains postes. Ainsi, par exemple, pour l'eau et l'assainissement 45k€ en 2023 et 20 k€ en 2024, pour l'électricité 260 k€ en 2023 et 187 k€ en 2024, pour le chauffage 181 k€ en 2023 et 115 k€ en 2024. Pour sécuriser le budget, les montants les plus élevés doivent être pris en compte.

Le budget tiendra compte d'une augmentation des coûts de l'alimentation, des frais d'actes et de contentieux, et doit être élaboré en maximisant les contrats de prestation de service, notamment pour la partie périscolaire et extrascolaire. Un budget d'études est également prévu dans ce chapitre.

BP+DM 2024	CA 2024	BP 2025
2 515 900,00 €	2 113 686,98€	2 494 256,00 €

# Les dépenses de fonctionnement

**Les charges de personnel (chapitre 012)** : L'année 2024 s'est caractérisée par une maîtrise de la masse salariale comme 2023 puisque le BP 2024 prévoyait 4,3 M€ de dépenses, comme 2023, et qu'il a été exécuté à 4,24 M€.

C'est cette maîtrise des charges de personnel, associée à l'augmentation des recettes de fonctionnement, qui a permis d'avoir un indicateur de rigidité structurelle en baisse significative.

Le prévisionnel 2025 pour les charges de personnel est évalué à 4,382 M€, soit une augmentation de 3 % environ par rapport au résultats 2024.

BP+DM 2024	CA 2024	BP 2025
4 300 000,00 €	4 238 929,35 €	4 382 620,00 €

# Les dépenses de fonctionnement

**Les atténuations de produits (chapitre 014) :** Le montant prévisionnel des dépenses est en cohérence avec le CA 2024. Il s'agit pour l'essentiel du prélèvement au titre de la loi SRU en compensation du déficit de logements sociaux pour lequel la commune a une pénalité supplémentaire de 88% (138 k€ prévus en 2025 contre 70 k€ en 2023).

**Les autres charges de gestion courantes (chapitre 65) :** Il s'agit principalement des dépenses concernant les indemnités des élus, la contribution au SDIS, la subvention au CCAS et les subventions aux associations. Le montant prévisionnel des dépenses est réduit d'environ 19% du fait du retrait de la subvention au centre social pour la gestion des activités périscolaires et extrascolaires. La subvention au SDIS est passé de 195 k€ en 2023 à 212 k€ en 2024 et 223 k€ en 2025. La subvention au CCAS est maintenue à 60 k€ pour aider l'établissement à faire des travaux de réhabilitation de son patrimoine foncier. Le montant des subventions aux associations et aux caisses des écoles est proposé à la hausse pour passer de 117 525 € à 125 000 €. S'ajoute l'aide aux façades qu'a mise en place la commune pour les maisons situées en cœur de ville.

**Les charges financières (chapitre 66) :** Ce chapitre tient compte principalement du remboursement des intérêts d'emprunt, en baisse en 2025 (évaluation à 115 k€ en 2025).

Chapitre	BP+DM 2024	CA 2024	BP 2025
014	138 600,00 €	138 584,00 €	140 500,00 €
65	575 900,00 €	545 346,59 €	616 700,00 €
66	125 800,00 €	123 599,40 €	115 000,00 €

# Les dépenses de fonctionnement

---

**Les charges exceptionnelles (chapitre 67)** : Cette dépense correspond essentiellement à des annulations de titre. Par définition cette dépense est imprévisible et la demande d'annulation de titre provient la plupart du temps des services de la DDFIP. Une somme de 5 k€ est provisionné.

**Les provisions pour créances douteuses (chapitre 68)** : La constitution d'une provision pour créances douteuses est une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Une créance devient douteuse dès lors qu'apparaissent des indices certains de difficulté de recouvrement, notamment compte-tenu de la situation financière du débiteur, ou dès lors qu'elle a fait une contestation sérieuse. Il est prévu pour le moment de provisionner une somme de 10 k€.

**Les amortissements (chapitre 042)** : L'amortissement est un procédé comptable permettant de constater la dépréciation irréversible des immobilisations acquises annuellement, et de répartir ainsi le montant de la dépense sur plusieurs exercices budgétaires. Les biens amortis sont inventoriés, et leur valeur doit être conforme à l'actif comptable de la commune. Il est provisionné une somme de 300 k€.

# Les dépenses de fonctionnement

Le projet actuel de budget 2025 prévoit un transfert en section d'investissement de 493 874,00 € correspondant à la valeur des amortissements ainsi qu'un excédent de recettes de fonctionnement de 193 874 €.

DEPENSES DE L'EXERCICE		BP+DM 2024	CA 2024	BP 2025	Evolution BP 2025 / BP+DM 2024
<b>Opérations réelles</b>					
011	Charges à caractère général	2 515 900,00 €	2 113 686,98 €	2 494 256,00 €	-0,86%
012	Charges de Personnel et assimilé	4 300 000,00 €	4 238 929,35 €	4 382 620,00 €	1,92%
014	Atténuations de produits	138 600,00 €	138 584,00 €	140 500,00 €	1,37%
65	Charges de gestion courante	575 900,00 €	545 346,59 €	616 700,00 €	7,08%
66	Charges financières	125 800,00 €	123 599,40 €	115 000,00 €	-8,59%
67	Charges exceptionnelles	40 000,00 €	196,98 €	5 000,00 €	-87,50%
68	Provisions	-	- €	10 000,00 €	
409	Fournisseurs débiteurs	-	- €		
<b>Total des opérations réelles</b>		<b>7 696 200,00 €</b>	<b>7 160 343,30 €</b>	<b>7 764 076,00 €</b>	<b>8,43%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>					
042	Transfert entre sections	270 000,00 €	267 454,77 €	300 000,00 €	11,11%
023	Virement à la section d'investissement	148 000,00 €	- €	193 874,00 €	
<b>Total des opérations d'ordre</b>		<b>418 000,00 €</b>	<b>267 454,77 €</b>	<b>493 874,00 €</b>	<b>18,15%</b>

2024

2024

2025

**Total :**

8 114 200,00 €	7 427 798,07 €	8 257 950,00 €	1,77%
----------------	----------------	----------------	-------

# Les recettes d'investissement

---

## **Les écritures en recettes d'investissement s'élèvent à 4 222 976,67 euros et sont :**

- Le résultat avec reprises en investissement à l'issue de de l'exercice 2024, soit 1 407 013,90 euros (chapitre 01), sous réserve de décision du Conseil municipal,
- l'excédent capitalisé de la section de fonctionnement, sous réserve de la décision du Conseil Municipal, soit 1 555 556,27 euros (chapitre 10, article 1068).
- le fonds de compensation de la TVA sur les dépenses de l'exercice 2024, estimé à 340 000 euros (chapitre 10, article 10222).
- La taxe d'aménagement évaluée à 20 k€,
- le virement correspondant aux amortissements, soit 300 000 euros (article 042), et l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement de 193 874 euros (article 023)
- le « reste à réaliser » de l'exercice 2024, soit 406 532,50 euros engagés mais non soldés à l'issue de l'exercice 2024.





# Les dépenses d'investissement

---

## **Les écritures obligatoires en dépenses d'investissement s'élèvent à 2 056 415,94 euros et sont :**

- L'annuité de remboursement des emprunts, soit 683 264,49 euros, ainsi que l'annuité du remboursement au département de la construction de la halle des sports pour un montant de 63 121,44 euros,
- Le reste à réaliser de l'exercice 2024, soit une somme de 1 310 030,01 euros, crédits engagés mais non soldés à l'issue de l'exercice 2024.



# Potentiel d'investissement

---

Sur la base des recettes et des dépenses d'investissement précisées préalablement, le potentiel d'investissement en l'état pour 2024 est le suivant :

Élément	Montant
Recettes d'investissement	4 222 976,67 €
Dépenses d'investissement obligatoires	2 056 415,94 €
Potentiel d'investissement (arrondi)	<b>2 166 560,73 €</b>

# Les principaux axes d'investissement

---

PÉRIODE 2025-2026

# Synthèse des investissements prévus pour 2025

## Emprunt :

Il ne s'agit que d'écritures obligatoires (remboursement du capital annuel de l'emprunt et de l'annuité de la halle des sports)

	RAR 2024	BP 2025	TOTAL
EMPRUNT	63 121,44 €	746 385,93 €	809 507,37 €
ADMINISTRATION	17 094,00 €	116 073,00 €	133 167,00 €
AMENAGEMENT	531 614,30 €	74 210,00 €	605 824,30 €
ASSOCIATION	2 000,84 €	13 846,21 €	15 847,05 €
BATIMENT	91 788,00 €	76 719,18 €	168 507,18 €
ENFANCE-JEUNESSE	107 809,07 €	80 710,00 €	188 519,07 €
ESPACES VERTS	39 433,65 €	710 120,75 €	749 554,40 €
SECURITE	182 975,99 €	45 543,54 €	228 519,53 €
SOCIAL	8 230,19 €	- €	8 230,19 €
VOIRIE	265 962,53 €	1 049 338,05 €	1 315 300,58 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 310 030,01 €</b>	<b>2 912 946,66 €</b>	<b>4 222 976,67 €</b>

# Synthèse des investissements prévus pour 2025

## Administration :

Cette rubrique correspond aux équipements nécessaires au fonctionnement des services.

La part RAR 2024 correspond aux écritures obligatoires.

Dans les nouveaux investissements, il y a essentiellement l'achat de nouveaux ordinateurs (compatibilité Windows), de nouveaux copieurs (fin de la location des anciens) et une provision de 50 k€ pour toutes les dépenses non planifiées (toutes rubriques confondues)

	RAR 2024	BP 2025	TOTAL
EMPRUNT	63 121,44 €	746 385,93 €	809 507,37 €
ADMINISTRATION	17 094,00 €	116 073,00 €	133 167,00 €
AMENAGEMENT	531 614,30 €	74 210,00 €	605 824,30 €
ASSOCIATION	2 000,84 €	13 846,21 €	15 847,05 €
BATIMENT	91 788,00 €	76 719,18 €	168 507,18 €
ENFANCE-JEUNESSE	107 809,07 €	80 710,00 €	188 519,07 €
ESPACES VERTS	39 433,65 €	710 120,75 €	749 554,40 €
SECURITE	182 975,99 €	45 543,54 €	228 519,53 €
SOCIAL	8 230,19 €	- €	8 230,19 €
VOIRIE	265 962,53 €	1 049 338,05 €	1 315 300,58 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 310 030,01 €</b>	<b>2 912 946,66 €</b>	<b>4 222 976,67 €</b>

# Synthèse des investissements prévus pour 2025

## Aménagement :

Cette rubrique correspond aux investissements en lien avec l'urbanisme.

La part RAR 2024 correspond aux écritures obligatoires (essentiellement les travaux sur le cimetière et la révision du PLU).

Dans les nouveaux investissements, il y a essentiellement le reliquat d'investissement sur le nouveau cimetière.

	RAR 2024	BP 2025	TOTAL
EMPRUNT	63 121,44 €	746 385,93 €	809 507,37 €
ADMINISTRATION	17 094,00 €	116 073,00 €	133 167,00 €
AMENAGEMENT	531 614,30 €	74 210,00 €	605 824,30 €
ASSOCIATION	2 000,84 €	13 846,21 €	15 847,05 €
BATIMENT	91 788,00 €	76 719,18 €	168 507,18 €
ENFANCE-JEUNESSE	107 809,07 €	80 710,00 €	188 519,07 €
ESPACES VERTS	39 433,65 €	710 120,75 €	749 554,40 €
SECURITE	182 975,99 €	45 543,54 €	228 519,53 €
SOCIAL	8 230,19 €	- €	8 230,19 €
VOIRIE	265 962,53 €	1 049 338,05 €	1 315 300,58 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 310 030,01 €</b>	<b>2 912 946,66 €</b>	<b>4 222 976,67 €</b>

# Synthèse des investissements prévus pour 2025

## Association :

Cette rubrique correspond aux investissements en lien avec les équipements dédiés aux associations.

La part RAR 2024 correspond aux écritures obligatoires.

Dans les nouveaux investissements, il y a essentiellement des achats de casiers ou de petits équipements électriques, tels que des nouveaux radiateurs.

	RAR 2024	BP 2025	TOTAL
EMPRUNT	63 121,44 €	746 385,93 €	809 507,37 €
ADMINISTRATION	17 094,00 €	116 073,00 €	133 167,00 €
AMENAGEMENT	531 614,30 €	74 210,00 €	605 824,30 €
ASSOCIATION	2 000,84 €	13 846,21 €	15 847,05 €
BATIMENT	91 788,00 €	76 719,18 €	168 507,18 €
ENFANCE-JEUNESSE	107 809,07 €	80 710,00 €	188 519,07 €
ESPACES VERTS	39 433,65 €	710 120,75 €	749 554,40 €
SECURITE	182 975,99 €	45 543,54 €	228 519,53 €
SOCIAL	8 230,19 €	- €	8 230,19 €
VOIRIE	265 962,53 €	1 049 338,05 €	1 315 300,58 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 310 030,01 €</b>	<b>2 912 946,66 €</b>	<b>4 222 976,67 €</b>



# Synthèse des investissements prévus pour 2025

## Bâtiment :

Cette rubrique correspond aux investissements en lien avec les bâtiments, hors écoles.

La part RAR 2024 correspond aux écritures obligatoires (essentiellement démolition rue Turenne).

Dans les nouveaux investissements, il y a essentiellement des travaux de rénovation, notamment à la médiathèque.

	RAR 2024	BP 2025	TOTAL
EMPRUNT	63 121,44 €	746 385,93 €	809 507,37 €
ADMINISTRATION	17 094,00 €	116 073,00 €	133 167,00 €
AMENAGEMENT	531 614,30 €	74 210,00 €	605 824,30 €
ASSOCIATION	2 000,84 €	13 846,21 €	15 847,05 €
BATIMENT	91 788,00 €	76 719,18 €	168 507,18 €
ENFANCE-JEUNESSE	107 809,07 €	80 710,00 €	188 519,07 €
ESPACES VERTS	39 433,65 €	710 120,75 €	749 554,40 €
SECURITE	182 975,99 €	45 543,54 €	228 519,53 €
SOCIAL	8 230,19 €	- €	8 230,19 €
VOIRIE	265 962,53 €	1 049 338,05 €	1 315 300,58 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 310 030,01 €</b>	<b>2 912 946,66 €</b>	<b>4 222 976,67 €</b>

# Synthèse des investissements prévus pour 2025

## Enfance-Jeunesse :

Cette rubrique correspond aux investissements en lien avec les écoles, la crèche et la restauration.

La part RAR 2024 correspond aux écritures obligatoires

Dans les nouveaux investissements, comme dans les RAR, il y a essentiellement des travaux de rénovation, de peinture, d'achat de mobilier, de jeux et d'équipements numériques.

	RAR 2024	BP 2025	TOTAL
EMPRUNT	63 121,44 €	746 385,93 €	809 507,37 €
ADMINISTRATION	17 094,00 €	116 073,00 €	133 167,00 €
AMENAGEMENT	531 614,30 €	74 210,00 €	605 824,30 €
ASSOCIATION	2 000,84 €	13 846,21 €	15 847,05 €
BATIMENT	91 788,00 €	76 719,18 €	168 507,18 €
ENFANCE-JEUNESSE	107 809,07 €	80 710,00 €	188 519,07 €
ESPACES VERTS	39 433,65 €	710 120,75 €	749 554,40 €
SECURITE	182 975,99 €	45 543,54 €	228 519,53 €
SOCIAL	8 230,19 €	- €	8 230,19 €
VOIRIE	265 962,53 €	1 049 338,05 €	1 315 300,58 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 310 030,01 €</b>	<b>2 912 946,66 €</b>	<b>4 222 976,67 €</b>



# Synthèse des investissements prévus pour 2025

## Espaces verts :

Cette rubrique correspond aux investissements en lien avec les parcs et jardins.

La part RAR 2024 correspond aux écritures obligatoires

Les nouveaux investissements, comme les RAR, correspondent essentiellement à la réalisation du jardin public situé le long de l'avenue Pierre Mendès-France.

	RAR 2024	BP 2025	TOTAL
EMPRUNT	63 121,44 €	746 385,93 €	809 507,37 €
ADMINISTRATION	17 094,00 €	116 073,00 €	133 167,00 €
AMENAGEMENT	531 614,30 €	74 210,00 €	605 824,30 €
ASSOCIATION	2 000,84 €	13 846,21 €	15 847,05 €
BATIMENT	91 788,00 €	76 719,18 €	168 507,18 €
ENFANCE-JEUNESSE	107 809,07 €	80 710,00 €	188 519,07 €
ESPACES VERTS	39 433,65 €	710 120,75 €	749 554,40 €
SECURITE	182 975,99 €	45 543,54 €	228 519,53 €
SOCIAL	8 230,19 €	- €	8 230,19 €
VOIRIE	265 962,53 €	1 049 338,05 €	1 315 300,58 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 310 030,01 €</b>	<b>2 912 946,66 €</b>	<b>4 222 976,67 €</b>

# Synthèse des investissements prévus pour 2025

## Sécurité :

Cette rubrique correspond aux investissements en lien avec les équipements de protection de la population et la signalisation routière.

La part RAR 2024 correspond aux écritures obligatoires.

Les nouveaux investissements, comme les RAR, correspondent essentiellement à l'installation des caméras de surveillance et à la sécurisation des points dangereux en matière de circulation routière par la pose de ralentisseurs et de panneaux.

	RAR 2024	BP 2025	TOTAL
EMPRUNT	63 121,44 €	746 385,93 €	809 507,37 €
ADMINISTRATION	17 094,00 €	116 073,00 €	133 167,00 €
AMENAGEMENT	531 614,30 €	74 210,00 €	605 824,30 €
ASSOCIATION	2 000,84 €	13 846,21 €	15 847,05 €
BATIMENT	91 788,00 €	76 719,18 €	168 507,18 €
ENFANCE-JEUNESSE	107 809,07 €	80 710,00 €	188 519,07 €
ESPACES VERTS	39 433,65 €	710 120,75 €	749 554,40 €
SECURITE	182 975,99 €	45 543,54 €	228 519,53 €
SOCIAL	8 230,19 €	- €	8 230,19 €
VOIRIE	265 962,53 €	1 049 338,05 €	1 315 300,58 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 310 030,01 €</b>	<b>2 912 946,66 €</b>	<b>4 222 976,67 €</b>

# Synthèse des investissements prévus pour 2025

## Social :

Cette rubrique correspond aux investissements en lien avec les travaux de rénovation des appartements appartenant à la commune.

Il n'y a qu'une part en RAR 2024 correspondant aux écritures obligatoires (travaux non encore facturés mais engagés en 2024).

Les travaux sont faits au fur et à mesure des pannes ou dysfonctionnements constatés.

	RAR 2024	BP 2025	TOTAL
EMPRUNT	63 121,44 €	746 385,93 €	809 507,37 €
ADMINISTRATION	17 094,00 €	116 073,00 €	133 167,00 €
AMENAGEMENT	531 614,30 €	74 210,00 €	605 824,30 €
ASSOCIATION	2 000,84 €	13 846,21 €	15 847,05 €
BATIMENT	91 788,00 €	76 719,18 €	168 507,18 €
ENFANCE-JEUNESSE	107 809,07 €	80 710,00 €	188 519,07 €
ESPACES VERTS	39 433,65 €	710 120,75 €	749 554,40 €
SECURITE	182 975,99 €	45 543,54 €	228 519,53 €
SOCIAL	8 230,19 €	- €	8 230,19 €
VOIRIE	265 962,53 €	1 049 338,05 €	1 315 300,58 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 310 030,01 €</b>	<b>2 912 946,66 €</b>	<b>4 222 976,67 €</b>

# Synthèse des investissements prévus pour 2025

## Voirie :

Cette rubrique correspond aux investissements en lien avec la voirie.

La part RAR 2024 correspond aux écritures obligatoires.

Les nouveaux investissements prévus pour 2025 portent sur la finalisation des travaux en lien avec les inondations de 2021 et sur les travaux de la circulation entre les rues Colbert et Beausoleil (dans le cadre de la rénovation du cœur de ville).

	RAR 2024	BP 2025	TOTAL
EMPRUNT	63 121,44 €	746 385,93 €	809 507,37 €
ADMINISTRATION	17 094,00 €	116 073,00 €	133 167,00 €
AMENAGEMENT	531 614,30 €	74 210,00 €	605 824,30 €
ASSOCIATION	2 000,84 €	13 846,21 €	15 847,05 €
BATIMENT	91 788,00 €	76 719,18 €	168 507,18 €
ENFANCE-JEUNESSE	107 809,07 €	80 710,00 €	188 519,07 €
ESPACES VERTS	39 433,65 €	710 120,75 €	749 554,40 €
SECURITE	182 975,99 €	45 543,54 €	228 519,53 €
SOCIAL	8 230,19 €	- €	8 230,19 €
VOIRIE	265 962,53 €	1 049 338,05 €	1 315 300,58 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 310 030,01 €</b>	<b>2 912 946,66 €</b>	<b>4 222 976,67 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
030-213001555-20250304-DELIB-25-013-DE  
Date de télétransmission : 07/03/2025  
Date de réception préfecture : 07/03/2025



# Rapport d'orientation budgétaire - 2025

---

MERCI DE VOTRE ATTENTION